



## Mon casiers judiciair peut'il bloquer ma demande ?

Par **RaphaelRap2013**, le **27/03/2018** à **09:49**

Bonjour ,

Je viens au forum pour une aide. Je suis arrivé en France en 2011. J'ai eu un problème avec la justice en 2012 pour une double identité, le juge m'a donne 3 mois de prison ferme et 2 ans interdiction sur le territoire français. Je suis parti en Allemagne, j'ai fait 3 ans et demi et je suis revenu en France. J'ai eu un enfant avec une française. Puis-je faire une demande à la préfecture vpf ? mon casier judiciaire peut'il bloquer ma demande ?

Merci.

Par **amajuris**, le **27/03/2018** à **10:01**

bonjour,

pour avoir un titre de séjour comme parent d'enfant français, vous devez:

- être le père ou la mère d'un enfant français mineur résidant en France,
  - contribuer à son entretien et son éducation depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans.
- votre condamnation pénale n'est pas un élément favorable à l'obtention d'un titre de séjour (trouble à l'ordre public).

salutations

Par **RaphaelRap2013**, le **27/03/2018** à **10:51**

Merci de votre réponse.

Oui, je vis avec mon enfant et sa mère donc vivons ensemble et je contribue à son entretien puisque c'est moi qui prend les rdv chez son pédiatre et c'est moi qui l'accompagne dans les ces rdv puisque que sa mère n'a pas le temps donc c'est moi qui fait tout pour le bébé. En plus, j'ai les factures depuis que ma compagne était enceinte jusqu'à aujourd'hui, j'ai gardé toutes les factures.

J'aurais besoin de prouver que je n'étais pas sur le territoire français depuis mon interdiction ? vu que j'ai fait une demande d'asile en Allemagne. Depuis 4 ans, j'ai vécu en Allemagne pour attendre la fin de mon interdiction. J'en ai les preuves.

Par **amajuris**, le **27/03/2018** à **12:11**

contribuer à l'entretien et à l'éducation de son enfant, c'est surtout financer les frais que nécessitent votre enfant comme des factures payées par vous.

Par **RaphaelRap2013**, le **27/03/2018** à **13:12**

J ai les factures payer part moi

Mais que j ai payé en espèces il figurent pas mon nom sauf les achats de l enfant faut'il écrire mon nom dans tout les factures?

Je vous remercie beaucoup pour votre aide

Par **Tisuisse**, le **27/03/2018** à **13:43**

Bonjour,

Cela ne sera pas suffisant. Vous avez un casier judiciaire pour usurpation d'identité et, ça, ce n'est pas un bon point.

Par **amajuris**, le **27/03/2018** à **13:51**

des factures payées en espèces sans votre nom, ce peut être n'importe qui.  
payer des factures signifie avoir des revenus ou un patrimoine.